

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CCAS de Sauvigny-Le -Bois

L'article L2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera comme le compte administratif 2022 disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées pour l'année 2022. Il a été approuvé le 4 avril 2023 par le Conseil d'administration du CCAS.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2022 a généré un excédent de fonctionnement de 3 365,01 € (report 2021 compris)

1 / Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 842,47 €. Il s'agit essentiellement des dépenses liées au repas annuel et aux colis offerts aux aînés de la Commune.

Nous retrouvons également dans ces dépenses, celles liées aux cotisations dues à l'URSSAF

2 / Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 207,48 €

Les recettes de fonctionnement correspondent à la subvention de la Commune, au remboursement de frais, aux dons et aux locations de terrains.

Nous retrouvons également dans cette partie, le report de l'excédent 2021.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	2 576,47	Résultat reporté	1 707,94
Charges de personnel	266,00	Dotations et participations	3 933,00
		Produits exceptionnels	60,21
		Vente de produits fabriqués	480,00
		Autres produits de gestion courante	26,33
TOTAL	2 842,47	TOTAL	6 207,48

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Néant

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

17 AVR. 2023

ARRIVÉE



Le Président

Didier IDES